



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 16h30, le 21 mai 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Richard Émond, conseiller au siège no. 4

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16h41.

RÉS.26.05.19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

- Au point 2 : Remplacer le mot « formation » par « rencontre ».
- Au point 6 : Modifier le montant à 6 000.\$ au lieu de 12 000.\$.

ADOPTÉE

RÉS.27.05.19

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL – RÉSEAU BIBLIO DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer un représentant municipal pour siéger au Réseau Biblio de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine lors des rencontres sectorielles;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la **Ville de Cap-Chat** **MANDATE** Mme **Jacinthe Côté**, conseillère au siège no.5, à titre de **représentante de la municipalité pour participer aux rencontres sectorielles tenues par le Réseau Biblio de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.**

Il est, de plus, résolu que les frais de déplacements inhérents à ces rencontres soient appropriés au **budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.28.05.19

AUTORISER RENCONTRE ET DÉPLACEMENTS DE LA TRÉSORIÈRE À BONAVENTURE / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que Mme **Marielle Émond**, trésorière, soit et est autorisée à assister à une **rencontre concernant le Regroupement en assurance de dommages Bas-Saint-Laurent/Gaspésie** qui se tiendra le 3 juin prochain à Bonaventure; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.29.05.19

ADHÉSION 2019-2020 À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE / 783.40\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'adhésion de la municipalité à l'Association touristique régionale de la Gaspésie** pour l'année 2019-2020 ainsi que le **paiement de la facture (#29383 du 23-04-2019)**, au montant de **783.40 \$ + taxes**, représentant la cotisation de base et la tarification per capita; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.30.05.19

AUTORISER DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR UN TRONÇON DE LA RUE DE L'ÉGLISE / LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC. – 30 359.\$ + TX – SURPLUS ACC.

CONSIDÉRANT QU'un tronçon de la rue de l'Église situé à l'extrémité est représentant une superficie approximative de 720 m² nécessite des travaux de préparation granulaire et de pavage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE des travaux de préparation granulaire et de pavage d'une superficie de ± 720 m² sur un tronçon de la rue de l'Église**, tels que décrits dans le bordereau de soumission datée du 3 mai 2019 et ce, pour un montant de **30 359. \$ + taxes**; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

Il est, de plus, résolu que M. Yves Roy, directeur général et greffier, soit et est autorisé à signer le bon de commande relatif à la demande de travaux.

ADOPTÉE

RÉS.31.05.19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA CORPORATION DE L'ARÉNA DE CAP-CHAT INC. – 6 000.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une aide financière de six mille dollars (6 000.\$) à la Corporation de l'Aréna de Cap-Chat Inc.** dans le but de couvrir le salaire et les avantages sociaux de l'employé pour la période s'échelonnant du 26 mai au 13 juillet 2019; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.32.05.19

MARCHÉ PUBLIC DE CAP-CHAT – PROGRAMME PROXIMITÉ – VOLET 1 / AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONDITIONS ET MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ALLOUÉE

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme Proximité, Volet 1, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Ville de Cap-Chat a présenté une demande d'aide financière et obtenue une aide maximale de 38 188. \$;

ATTENDU QUE le MAPAQ a transmis à la Ville les termes des conditions et modalités de versement de l'aide financière et que ceux-ci doivent être acceptés;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** les termes des conditions et modalités de versement de l'aide financière, lesquels sont plus amplement décrits au document intitulé « **CONDITIONS ET MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE** » et **AUTORISE** le directeur général et greffier de la Ville de Cap-Chat, M. Yves Roy, à le signer.

ADOPTÉE

RÉS.33.05.19

PRÉSENTATION ET FINANCEMENT DU PROJET FAIR 2019 / PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE – 4 730.\$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **PRÉSENTE** un projet dans le cadre du « Programme Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine », pour un montant total de 24 730.\$ dont la participation financière municipale de 4 730.\$ est prélevée au surplus accumulé.

Il est, de plus, résolu que le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs au Projet FAIR 2019.

La trésorière est autorisée à préparer et à signer les demandes de réclamation relatives audit Projet FAIR 2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 16h55 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER